

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-498

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119365-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction Conseil et Organisation	N° 2026-498

Quinzaine de l'égalité 2026 - Appel à projets métropolitain - Attribution de subventions - Décision - Autorisation

Madame Jacqueline CHADEBOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est engagée depuis de nombreuses années dans la promotion de l'égalité femmes/hommes, de la diversité et dans la lutte contre les discriminations. Cet engagement a été reconnu par l'Afnor, qui a reconduit en mars 2024, la labellisation Diversité de Bordeaux Métropole.

Bordeaux Métropole participe depuis 2017 à la Quinzaine de l'Egalité et de la Diversité, et copilote l'évènement depuis 2021 au côté de la Ville de Bordeaux.

1 - Présentation de la Quinzaine de l'Egalité et de la Diversité

Il s'agit d'un évènement de programmation culturelle, citoyenne et sportive qui se déroule sur deux semaines en novembre, dont l'objet est la promotion de l'égalité, de la diversité et du bien vivre ensemble. Les projets présentés peuvent prendre des formats très différents : spectacles vivants, expositions, films documentaires, performances, outils pédagogiques... ou tout autre concept original.

Cet évènement, initié par la Ville de Bordeaux en 2014 est devenu intercommunal en 2016. Chaque année, de nouvelles communes de l'agglomération se joignent à l'évènement. Ainsi, en 2025, 21 communes ont participé.

Pour l'édition 2026, qui aura lieu du 14 au 29 novembre prochains, l'appel à projets a été ouvert du 4 mai au 10 juin 2026. 20 dossiers communaux ont été réceptionnés.

Bordeaux Métropole dispose cette année d'un budget de 50 000 €.

Ouvert aux communes uniquement, celles-ci doivent présenter :

- soit une programmation communale,
- soit une programmation construite à partir d'actions proposées par les associations de leur territoire,
- soit une programmation mixte composée d'actions communales et d'actions associatives.

Le comité de sélection, chargé d'instruire les dossiers et de proposer un financement des projets communaux, est composé des membres suivants :

- la Conseillère métropolitaine Déléguée à l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations, la relation avec les usagers et la qualité du service public,
- l'Ajoute au Maire de Bordeaux chargée de la santé, de la lutte contre les discriminations et de l'égalité femmes/hommes,
- l'Adjoint au Maire de Bordeaux en charge de la lutte contre les discriminations,
- des représentants de l'administration en charge du dossier.

Ce comité de sélection s'est réuni le 24 juin 2026.

2 – Les projets retenus et les modalités de financement

Les financements sont proposés en fonction de l'impact des projets déclinés sur l'égalité, la

diversité et la lutte contre les discriminations, de leur faisabilité (financements, partenariats, mise en réseau...), de leur originalité, de leur présentation écrite et du nombre d'habitants de la commune organisatrice.

Depuis 2024, en raison du renforcement du pouvoir de délégation du Président, la procédure d'attribution des subventions est modifiée.

La présente délibération ne concerne que les communes de Bègles, Bordeaux, Eysines, Floirac, Le Bouscat, Lormont, Mérignac, Pessac et Saint-Médard, dont le seuil d'attribution des subventions de fonctionnement d'un montant annuel plafond de 23 000 € a été dépassé.

Pour les autres communes participantes, ne dépassant pas ce seuil, une décision a été prise par arrêté (arrêté n°26METAJPP00744).

13ème 15aine de l'Egalité - Edition 2026- Appel à projets métropolitain				
	Commune	Nbre habitants	Montant accordé en € en 2026	Arrêté ou délibération
1	Ambarès	17.831 (Insee : 01/26)	1 500,00 €	arrêté
2	Ambès	3.271 (Insee : 01/26)	1000,00 €	arrêté
3	Artigues	8.765 (Insee : 01/26)	650,00 €	arrêté
4	Bassens	8.485 (Insee : 01/26)	1 200,00 €	arrêté
5	Bègles	32.221 (Insee : 01/26)	1 800,00 €	délibération
6	Blanquefort	17.850 (Insee : 01/26)	1 800,00 €	arrêté
7	Bordeaux	271.552 (Insee : 01/26)	9 000,00 €	délibération
8	Bruges (participe à la Quinzaine sans demande de subvention)	20.233 (Insee : 01/26)	0,00 €	non concerné
9	Cenon	27.065 (Insee : 01/26)	3 750,00 €	arrêté
10	Eysines	24 824 (Insee : 01/26)	1 500,00 €	délibération
11	Floirac	18.439 (Insee : 01/26)	1 500,00 €	délibération
12	Le Bouscat	25.441 (Insee : 01/26)	2 500,00 €	délibération
13	Le Haillan	11.570 (Insee : 01/26)	1 000,00 €	arrêté
14	Le Taillan	11.234 (Insee : 01/26)	1 500,00 €	arrêté
15	Lormont	26.158 (Insee : 01/26)	1 000,00 €	délibération
16	Martignas	8 204 (Insee : 01/26)	500,00 €	arrêté
17	Mérignac	78.946 (Insee : 01/26)	5 000,00 €	délibération
18	Pessac	68.102 (Insee : 01/26)	4 300,00 €	délibération

19	Saint-Louis	2.066 (Insee : 01/26)	1 000,00 €	arrêté
20	Saint-Médard	33.398 (Insee : 01/26)	4 000,00 €	délibération
21	Talence	47.340 (Insee : 01/26)	2 500,00 €	arrêté
Accueil de l'ouverture	Talence		2 000,00 €	arrêté
Accueil de la clôture	Floirac		1 000,00 €	délibération
TOTAL			50 000,00 €	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la proposition du comité de sélection du 24 juin 2026,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le soutien financier de Bordeaux Métropole aux projets présentés ci-dessus contribue à la politique métropolitaine de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux communes l'aide proposée par le comité de sélection métropolitain relatif à l'appel à projets Quinzaine de l'égalité et de la diversité,

Article 2 : que Monsieur de Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice en cours, budget 011, chapitre 65, article 657341, fonction 020.

Résultat du vote : Adoptée à la majorité.

Pour : 103

Contre : 1 (M. Jimmy BOURLIEUX)

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--